

LA DHG

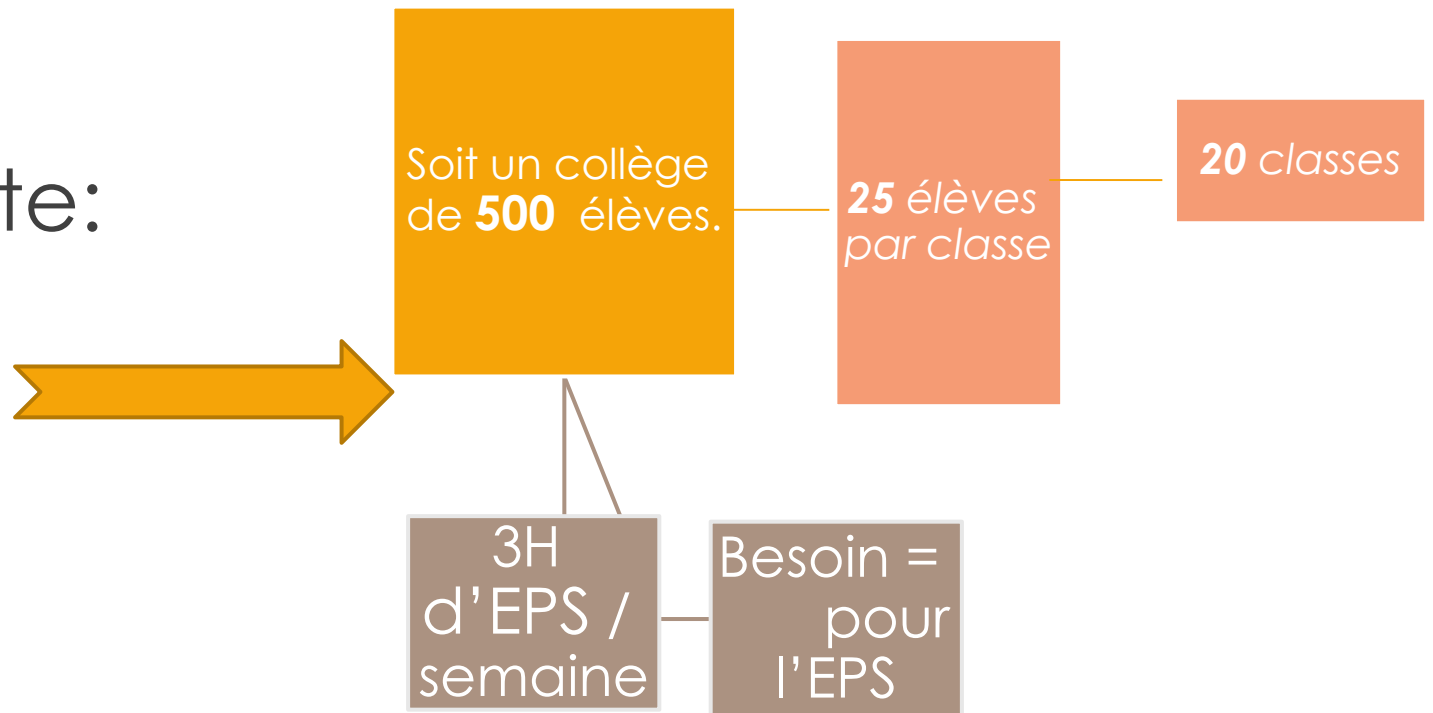
DOTATION HORAIRE GLOBALISEE

LA DHG C'EST...

**Le nombre total d'heures d'enseignement
dont dispose
fonctionner.**

UN PEU D'HISTOIRE...

- ▶ AVANT 85-86
- ▶ Unité de compte:
Le poste

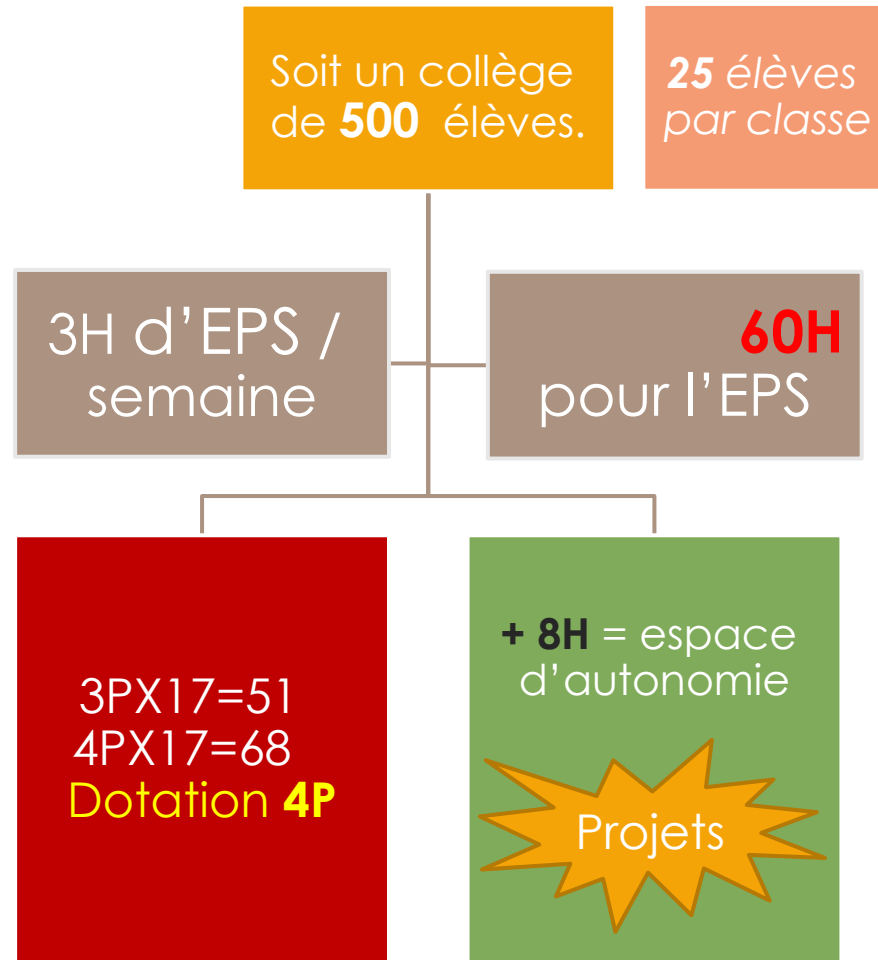


Logique de BESOINS

Calcul des besoins dans chaque discipline



Dotation en POSTES



SOIT POUR 4
COLLEGES DE 500
ELEVES:

16 postes EPS

16 emplois

16 salaires

16 titulaires

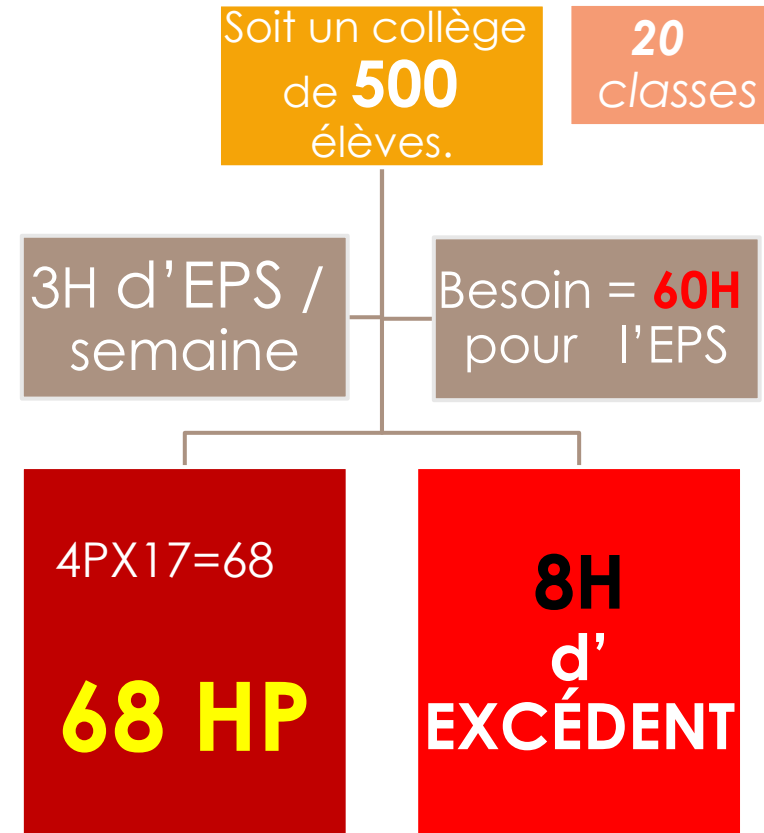
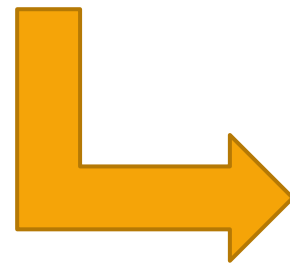
16 mutations

16 pensions
retraite

- ▶ 8H d'autonomie en EPS dans chaque étab.
- ▶ Pas de CS
- ▶ Pas d'HSA
- ▶ Possibilité d'intégrer des heures de projet dans son service
- ▶ C'est génial... mais ça coûte cher!!!

Nouveau mode de calcul: la DHG

- ▶ Logique de moyens
- ▶ Dotation en heures et non plus en postes

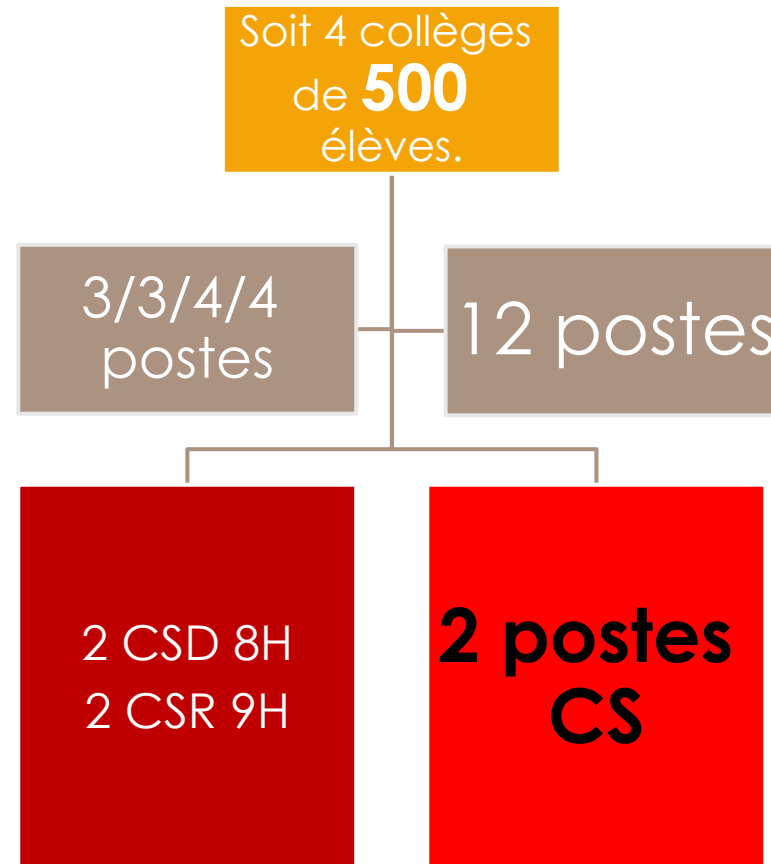
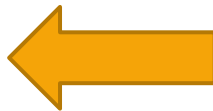


Conséquences:

- ▶ SOIT CSD pour 1 des 4 collèges.
- ▶ SOIT fermeture du poste et BMP 9H.
- ▶ Conséquence sur 4 collèges:



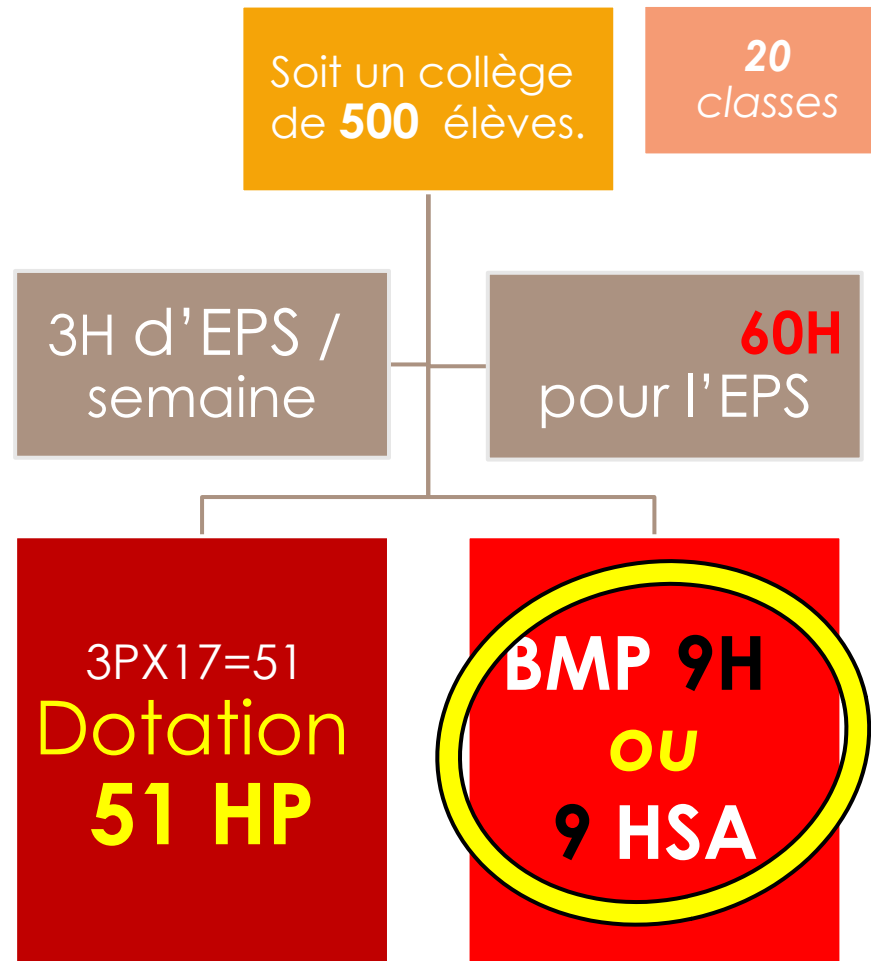
- ▶ On est passé de 16 postes de Titulaires à 12 + 2 avec CS.
Soit 14 emplois, salaires, retraites...

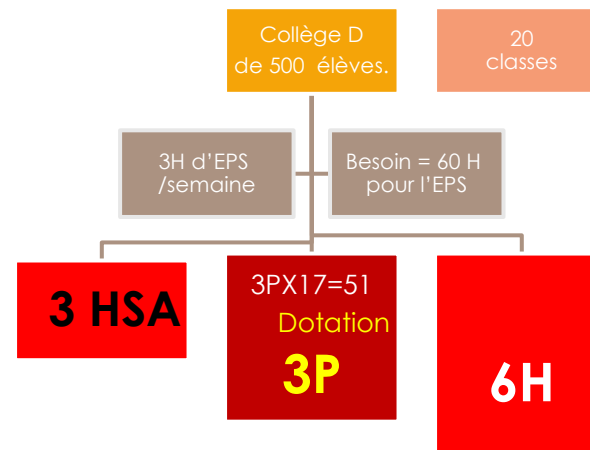
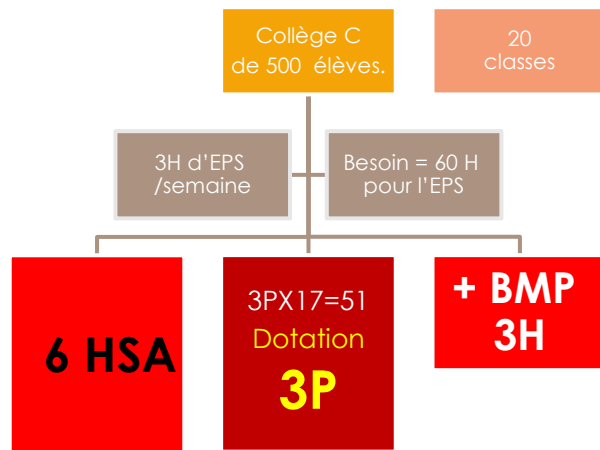
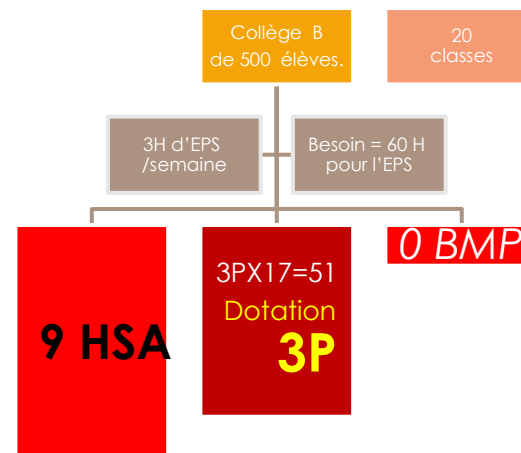
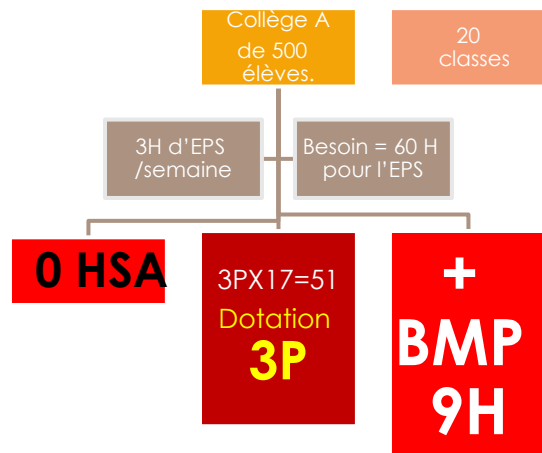


Mais on peut faire encore mieux...

Les collègues en CS ne suffisent pas pour abonder les BMP...

- Création du statut de TA
- Dotation non plus seulement en heures... mais en HP/HSA... pour plus de souplesse.... Et d'économie...





Encore des conséquences

- 13 emplois, salaires, retraites...
- HSA sans cesse en augmentation: conditions de travail?
- HSA non prises en compte pour le calcul de la retraite.
- Nouvelle précarité des postes: MA, contractuels, vacataires pour compléter les TZR (fonctionnaires payés à ne rien faire... et dont on diminue le nombre)
- Collègues à cheval sur 2 voire 3 étab...
- Mobilité plus difficile

DEPUIS 2015...

- ▶ DHG + IMP (rémunérées en euros pour toutes les actions hors enseignement).
- ▶ IMP sont de nouvelles HS... non intégrables de fait dans le service ... plus de décharge possible...
- ▶ Baisse sensible des DHG cette année dans les collèges non éduc prio... Il faut financer les dédoublements de classes dans le primaire (CP REP, CP CE1 REP+)... et mettre en œuvre la baisse du nombre de fonctionnaires.

DHG, FONCTIONNEMENT

▶ Au niveau national : vote du budget


▶ Au niveau **académique** répartition des moyens
entre chaque département en fonction des effectifs prévus

Au niveau **académique** et **départemental** : répartition
des moyens entre les lycées et les collèges en fonctions
des effectifs, éducatif prio, des projets, des formations proposées...

Octobre-
novembre

Décembre-
janvier

janvier-février



**La Dotation Horaire Globale
dépend donc du budget de
l'Éducation Nationale
voté par les députés en
Novembre**

Calendrier pour un établissement:

- **Novembre: les chefs renvoient des prévisions d'effectifs pour la rentrée suivante.**
- **La DSDEN ou le rectorat formulent leurs propres prévisions à la suite.**
- **Janvier-février: chaque étab connaît sa DH (DHG+IMP). DHG composée d'HP et d'HSA.**
- **Commission permanente obligatoire où les membres débattent de l'utilisation de cette DH.**
- **Présentation et vote en CA du TRMD (répartition de la DHG).**
- **Le CA est autonome pour décider du nombre de divisions par niveau dans l'établissement.**

DHG: comment agir au sein d'un établissement:

- ▶ **OBJECTIF:** montrer que c'est l'enveloppe globale qui est insuffisante...

AVANT LA DHG:

- Connaître les besoins dans chaque discipline (Heures d'enseignement, sections, projets éventuels, accompagnement natation...)
- Faire un bilan des moyens actuels dans la discipline: HSA?, BMP?, CS?, et dans l'établissement (nbre élèves par classe pour chaque niveau, nbre total HS, postes à créer...)
- Exiger d'avoir les documents en amont
- Préparer la CP/ le CA en heure syndicale (solidarité entre disciplines... pas évident avec le principe même de la DHG...)

DHG, agir en établissement, suite...

- ▶ Comparer les besoins avec ceux prévus sur le TRMD.
- ▶ Dénoncer dès la CP les HSA et le manque de moyens.
- ▶ Alerter les parents avant le CA.

EN CA:

- ▶ Vote contre malgré rappel chefs que le vote concerne la répartition (TRMD).
- ▶ Motion de refus pour justifier ce vote (où l'on dénonce l'enveloppe, les HSA, et où l'on exprime les besoins réels).
- ▶ Si vote pour, impossible plus tard d'obtenir quoi que ce soit en plus
- ▶ Si problème = répartition, en proposer une autre... la mettre aussi au vote...

Nouveau CA obligatoire dans les 10 jours (avec une CP avant).

DHG, agir en établissement, fin.

- ▶ Pourquoi voter contre alors que le 2è TRMD sera quand même utilisé: pour faire connaître notre désaccord à l'administration, justifier une demande d'audience à l'IA pour réclamer des HP, un basculement d'HS en HP..., pour permettre au chef (...) d'avoir davantage de poids pour demander des « rallonges » (possibles jusqu'à tard dans l'année...)